CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL SUR LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE DU PAYSAGE EN FRANCE

Charlène Lambert, Roland Condor, Maxime Prével

Société française d'économie rurale | « Économie rurale »

2020/3 n° 373 | pages 5 à 22

ISSN 0013-0559

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2020-3-page-5.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Société française d'économie rurale.
© Société française d'économie rurale. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Société française d?économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

ÉCONOMIE RURALE

Économie rurale
Agricultures, alimentations, territoires

373 | Juillet-septembre
Varia

Le travail institutionnel sur les pratiques agroécologiques dans la filière du paysage en France

Institutional work on agroecological practices in the French landscape sector

Charlène Lambert, Roland Condor et Maxime Prével

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/economierurale/7877
DOI : 10.4000/economierurale.7877
ISSN : 2105-2581

Éditeur
Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée
Date de publication : 30 septembre 2020
Pagination : 5-22
ISSN : 0013-0559

Distribution électronique Cairn

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique
Charlène Lambert, Roland Condor et Maxime Prével, « Le travail institutionnel sur les pratiques agroécologiques dans la filière du paysage en France », *Économie rurale* [En ligne], 373 | Juillet-septembre, mis en ligne le 04 janvier 2022, consulté le 02 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/economierurale/7877 ; DOI : https://doi.org/10.4000/economierurale.7877

© Tous droits réservés

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Le travail institutionnel sur les pratiques agroécologiques dans la filière du paysage en France

Charlène LAMBERT • *Laboratoire NIMEC, IAE, Caen*
charlene.lambert@unicaen.fr
Roland CONDOR • *Laboratoire METIS, École de Management de Normandie, Le Havre*
rcondor@em-normandie.fr
Maxime PRÉVEL • *École de Management de Normandie, Caen*
mprevel@em-normandie.fr

L'agriculture connaît depuis quelques années d'importantes contraintes environnementales, lesquelles tendent à diaboliser les pratiques conventionnelles et à créer de nouvelles institutions favorisant les pratiques agroécologiques. Alors que ces changements ont du mal à s'opérer dans la plupart des filières agricoles, la filière paysage semble être parvenue à ce changement. À partir de ce contexte, les auteurs cherchent donc à éclairer le déroulement de cette création institutionnelle par le travail institutionnel. Leur article met ainsi en lumière une grande variété de travaux institutionnels, les rôles centraux et complémentaires de la recherche et de la formation ainsi que le recours à la foule.

MOTS-CLÉS : *agriculture, champ organisationnel, filière du paysage, loi Labbé, néo-institutionnalisme, travail institutionnel*

Institutional work on agroecological practices in the French landscape sector

For several years, agriculture has faced major environmental constraints that tend to demonize conventional practices and give rise to new institutions conducting agroecological practices. While such changes are difficult to perform in most agricultural sectors, the landscape sector has seemingly succeeded in achieving this change. On the basis of this context, the authors aim to shed light on the creation process of a new institution through institutional work. Their article thus highlights a large scope of institutional works, the central and complementary roles of both research and education, as well as the use of crowd-based institutional works. (JEL Q56).

KEYWORDS: *agriculture, institutional work, Labbé law, landscape sector, organizational field, neo-institutionalism*

L'agriculture connaît depuis quelques années d'importantes transformations avec, en particulier, un effritement progressif de l'institution productiviste au profit de l'agroécologie (Musson et Rousselière, 2016). Cependant, comme en attestent les débats sur l'utilisation du glyphosate, le paradigme agroécologique a du mal à s'imposer. Il s'agit alors de comprendre les jeux d'acteurs à l'origine de cette difficile transition.

Dans cette perspective, le concept de travail institutionnel (TI), offre un prisme intéressant. En effet, le TI est un concept majeur de la théorie néo-institutionnelle qui a connu un fort développement à la suite des travaux de Lawrence et Suddaby (2006). Il a été tout d'abord étudié pour comprendre et analyser des changements « macro », résultant de pressions politiques, fonctionnelles, sociales, technologiques ou régulatrices (Greenwood et Suddaby, 2006), faisant l'objet d'applications dans des contextes d'étude variés (voir, par exemple, Ben Slimane, 2012 ; Cloutier *et al.*, 2015). Mais il a plus

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

récemment été employé pour analyser des changements « méso », par exemple au niveau de filières agricoles (Ramasawmy, 2014 ; Zietsma et Lawrence, 2010), voire « micro » à l'échelle d'une équipe de travail (Lok et De Rond, 2013).

Le TI repose sur l'idée qu'un changement est issu d'un travail collectif de création, de maintien et de déstabilisation d'une institution (Lawrence et Suddaby, 2006), une institution étant définie comme un ensemble de structures sociales particulièrement stables, constituées et animées par des pratiques, des rites et des règles de conduite entre personnes (François *et al.*, 2002). Le concept de TI répond ainsi à celui de l'entrepreneuriat institutionnel qui défend l'idée qu'un entrepreneur seul est capable de transformer en profondeur un champ organisationnel et de faire advenir une nouvelle institution (DiMaggio, 1988). Avec le TI, les nouvelles institutions s'imposent grâce à un collectif d'acteurs plutôt que par l'action individuelle.

Dans cette recherche, nous posons la question : quels TI sont menés par les acteurs d'une filière agricole pour créer une nouvelle institution basée sur l'agroécologie ? Plus précisément, nous nous intéressons à la filière paysage, laquelle semble avoir réussi sa transition agroécologique.

La filière paysage regroupe des organisations visant la création et l'entretien d'espaces verts. Elle est soumise, tout comme l'ensemble des filières agricoles, à des contraintes environnementales, lesquelles ont amené les entreprises du paysage à abandonner l'usage de pesticides chimiques et à développer des pratiques alternatives. Aujourd'hui, la filière semble avoir achevé sa transition agroécologique et s'être stabilisée. Une nouvelle institution s'est ainsi créée, et nous cherchons à comprendre comment cela s'est déroulé à travers le prisme du TI.

Notre étude de la filière du paysage montre que l'institutionnalisation des pratiques alternatives a reposé sur l'interaction de divers acteurs mobilisés sur de nombreux TI tant politiques, normatifs que cognitifs. Notre travail met également en lumière les rôles centraux et complémentaires de la recherche et de la formation ainsi que le recours à la foule.

En analysant un changement institutionnel dans une filière agricole grâce au concept récent du TI, nous contribuons à la fois à une meilleure connaissance de la transition agroécologique, mais nous apportons également un éclairage nouveau sur le TI dans un secteur assez peu étudié par les chercheurs.

Notre étude se compose d'une première partie dans laquelle nous nous focalisons sur le TI de création en contexte agricole. Une deuxième partie présente notre étude empirique, c'est-à-dire la filière paysage et la méthodologie d'approche et d'analyse de celle-ci. Enfin, dans une dernière partie, nous présentons et discutons les résultats.

Les TI de création en agriculture

Dans cette section, nous faisons un état des lieux des TI recensés par les chercheurs dans le cadre de la création d'institutions en agriculture. Nous mobilisons pour cela la typologie de travaux de Lawrence et Suddaby (2006).

1. Les TI de création

Plusieurs recherches proposent une typologie des TI (voir, par exemple, Cloutier *et al.*, 2016 ; Zietsma et Lawrence, 2010), mais celle de Lawrence et Suddaby (2006) reste une référence pour les chercheurs. Pour ces auteurs, les TI peuvent s'appliquer à de multiples secteurs et ne se limitent pas à l'activité de maintien d'une institution. Ils distinguent les travaux de création, de maintien et de déstabilisation des institutions.

Comme le montre le *tableau 1*, Lawrence et Suddaby (2006) distinguent

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Tableau 1. **Typologie des TI de création d'institutions**

Nature des travaux	Travail	Descriptif
Politique	Plaider	Défendre les intérêts de la nouvelle institution auprès de représentants politiques ou d'instances de régulation.
	Définir	Définir des normes et standards pour homogénéiser les pratiques et légitimer l'institution.
	Créer des structures de règles	Changer les règles du jeu pour permettre à des acteurs d'avoir accès à certaines ressources.
Normative	Construire des identités	Créer une identité commune à tous les acteurs de l'institution.
	Aligner les pratiques	Aligner les pratiques sur les valeurs fondatrices de l'institution.
	Réagencer les réseaux	Créer des groupements d'acteurs unis par les mêmes intérêts.
Cognitive	Mimer	S'appuyer sur les anciennes pratiques pour permettre l'adoption des nouvelles.
	Théoriser	Utiliser des concepts qui donnent du sens aux pratiques défendues par l'institution.
	Éduquer	Fournir aux acteurs les connaissances et les compétences nécessaires pour s'approprier l'institution.

Source : d'après Lawrence et Suddaby (2006) ; Ramasawmy (2014).

neuf types de travaux que Ramasawmy (2014) classe en trois catégories : politique, normatif et cognitif.

Les TI de nature politique consistent à plaider en faveur de la nouvelle institution, notamment en dehors du cercle des promoteurs de cette nouvelle institution (Brulé et Audebrand, 2009). C'est à ce niveau que le *lobbying* peut être employé dans la perspective de légiférer. Il s'agit aussi de définir et d'homogénéiser les nouvelles pratiques. Enfin, des règles sont définies pour permettre aux acteurs allant dans le sens de la création d'obtenir des droits auxquels les autres n'auraient pas accès. Les TI de nature normative concernent, quant à eux, l'organisation des acteurs qui représentent la nouvelle institution : construction d'une identité commune, alignement des pratiques sur les valeurs fondatrices et création/intégration/rejet d'organisations en phase ou non avec les nouvelles pratiques. Finalement, sur un plan cognitif, la création de l'institution est permise grâce à des TI de mime, de théorisation et d'éducation qui permettent d'ancrer la nouvelle institution dans le champ organisationnel et de faire en sorte qu'elle soit acceptée. Il s'agit de donner du sens et de la légitimité à l'institution en expliquant pourquoi ses actions sont nécessaires, ainsi qu'à éduquer les professionnels aux nouvelles pratiques.

2. Le cas de l'agriculture

Plusieurs recherches ont analysé les TI de création en agriculture (Brulé et Audebrand, 2009 ; Lanciano et Saleilles, 2011 ; Musson et Rousselière, 2016 ; Zietsma et Lawrence, 2010). Nous proposons ici une brève revue de littérature en prenant appui sur quatre travaux qui portent sur l'institutionnalisation de pratiques alternatives, c'est-à-dire de pratiques qui rompent avec le paradigme productiviste. Les TI recensés par les auteurs apparaissent dans la deuxième colonne du *tableau 2*.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Tableau 2. **Quelques TI de création appliqués à l'agriculture**

Auteurs	Contexte de recherche	TI identifiés
Musson et Rousselière (2016)	Agroécologie	**Théorisation** autour du concept d'Agriculture Écologiquement Intensive puis d'Agroécologie. **Mime** de l'institution productiviste (mix d'écologique et d'intensif puis d'agro et d'écologie). **Plaidoirie** grâce à l'organisation d'événements et à la création d'une chaire. **Éducation** via la chaire.
Zietsma et Lawrence (2010)	Filière bois	**Travail sur les frontières** du champ organisationnel par modification du périmètre et de la composition du champ. **Travail sur les pratiques** à partir des expérimentations ou des innovations.
Lanciano et Saleilles (2011)	Amap	**Expérimentation,** **Définition de pratiques,** **Théorisation,** **Plaidoirie,** **Formation,** **Définition de normes,** **Alignement des pratiques,** **Création d'une identité commune.**
Brulé et Audebrand (2009)	OGM	**Théorisation** (ancrage et objectivisation).

Source : les auteurs.

D'après ces travaux, la création d'une nouvelle institution repose souvent sur des entrepreneurs institutionnels qui expérimentent une nouvelle pratique (Lanciano et Saleilles, 2011). Il s'agit d'individus, de groupes d'individus, d'organisations ou de groupes d'organisations. À la suite de ces initiatives, le nombre d'acteurs – promoteurs comme opposants – augmente (Brulé et Audebrand, 2009), occasionnant une intensification et une diversification des TI (Binz *et al.*, 2016) que la typologie de Lawrence et Suddaby (2006) permet de cerner. La question du management des acteurs est importante car, à mesure que le nombre d'acteurs augmente, les comportements déviants se multiplient. Une meilleure structuration et une meilleure cohésion du groupe sont nécessaires, tout comme l'instauration de nouveaux modes d'organisation.

Ces recherches montrent que si le courant du TI est adapté pour comprendre les changements institutionnels en agriculture, il n'a été que peu employé pour appréhender la transition agroécologique des filières agricoles. Parmi les travaux recensés, seuls Musson et Rousselière (2016) ainsi que Zietsma et Lawrence (2010) s'inscrivent vraiment dans cette perspective. L'importance que revêt aujourd'hui la transition agroécologique en agriculture et la méconnaissance qu'on en a justifient notre démarche d'analyse du TI dans le champ du paysage.

L'étude du champ organisationnel du paysage

Nous présentons ici le champ organisationnel du paysage, à travers ses acteurs et la nouvelle institution, ainsi que notre dispositif méthodologique.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

1. Les acteurs du champ

Le champ organisationnel du paysage s'articule autour de l'entretien et de la conception des jardins. Nous l'envisageons comme un cas extrême de filière agricole adoptant des pratiques plus durables. En effet, le paysage est une filière agricole dite ornementale, par contraste avec les filières alimentaires. En une dizaine d'années, celle-ci est passée de pratiques agricoles conventionnelles à des pratiques plus durables dites « alternatives », en particulier depuis 2017 avec la mise en vigueur de la loi Labbé[1] interdisant l'usage d'intrants chimiques dans les espaces ouverts au public. Une brève lecture de la carte des acteurs du champ organisationnel, illustrée par la *figure 1*, permet de comprendre l'articulation de la filière paysage.

Ce champ se compose d'une filière de production qui comprend, en amont, des fournisseurs de végétaux et de fournitures horticoles, respectivement représentés par la Fédération nationale des producteurs horticulteurs pépiniéristes (FNPHP) et l'Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics (UPJ) ; des architectes paysagistes qui conçoivent les plans des espaces verts et qui sont représentés par la Fédération française des paysagistes (FFP) ; et des entreprises de paysage qui réalisent les travaux d'aménagement et d'entretien de ces espaces verts, représentées par l'Union nationale des entreprises de paysage (UNEP). Le champ se compose également d'acteurs de la formation et de la recherche, qui sont les instituts techniques Plante & Cité pour le collège « paysage », et l'Astredhor pour l'interprofession. La presse professionnelle joue également un rôle important dans le champ, les revues étant nombreuses et gérées et/ou soutenues par divers acteurs du champ aux positions variées face au changement institutionnel.

Bien que tous ces acteurs soient impliqués dans la création de la nouvelle institution basée sur les pratiques alternatives, les syndicats, notamment l'UNEP, en jouent un rôle majeur car ils se situent entre les niveaux politique et pratique. Ils constituent ainsi un rouage important dans la création de l'institution, pour relayer des informations de manière ascendante et descendante.

2. L'institution étudiée

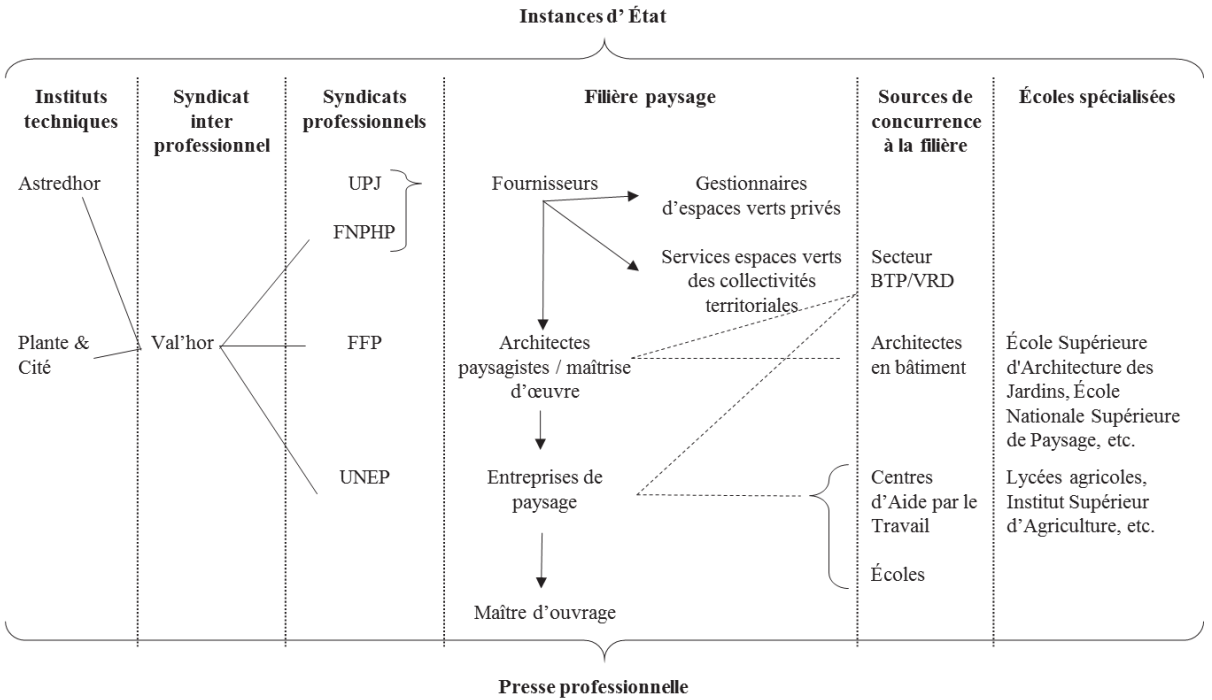
L'institution que nous étudions pourrait être résumée par le slogan suivant, qui fait l'objet d'une communication par la filière depuis plusieurs années : « Entreprises du paysage : acteurs de la biodiversité ». La filière est, en effet, passée de pratiques conventionnelles à des pratiques plus durables ou alternatives. Les pratiques conventionnelles ont recours à l'usage d'intrants chimiques pour maximiser les résultats productifs (esthétique, sécurité et ergonomie), tandis que les pratiques alternatives s'inscrivent dans une prise en compte du respect de la biodiversité et refusent l'usage d'intrants chimiques. Comme le montre le *tableau 3*, cela se traduit par une modification des pratiques à tous les stades : de la conception à la création puis à l'entretien de l'espace. En effet, un espace pensé pour un entretien sans intrants chimiques ne prendra pas la même forme qu'un espace où il est possible d'en utiliser : les essences de plantes choisies seront moins sensibles aux maladies ; la perspective de l'entretien de l'espace nécessitera le moins de désherbage possible ; etc.

Ce changement dans les pratiques a été opéré par divers acteurs du champ. Afin de comprendre ce changement et d'analyser les TI mis en œuvre, nous avons suivi une méthodologie de recherche que nous exposons ci-après.

1. Loi n° 2014-110 du 6 février 2014, modifiée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Figure 1. **Mapping du champ organisationnel du paysage**



Source : les auteurs.

© Société française d?économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Tableau 3. **Comparatif des pratiques conventionnelles et alternatives**

Stade de la filière paysage concerné	Tâche mise en œuvre	Pratique conventionnelle	Pratique alternative
Conception	Conception de circulations piétonnes dans un cimetière	Allées gravillonnées ; nécessitant un désherbage fréquent	Engazonnement, nécessitant de simples tontes
	Conception d'aménagements de ronds-points et bords de routes	Massifs de fleurs esthétiques, nécessitant un désherbage fréquent	Prairie fleurie, ne nécessitant qu'une à deux fauches par an ou la mise en place d'écopastoralisme (ovin, bovin, etc.)
Création	Préparation de sol préalable au semis de gazon	Traitement total	Labour
	Plantation d'arbres et d'arbustes	Engrais minéraux de synthèse pour la reprise lors de la plantation	Engrais organiques (sang séché, pulpe de betterave, farine de plume, algues, etc.)
Entretien	Désherbage	Méthodes chimiques (traitement total ou sélectif)	Méthodes mécaniques (manuel, binage, brossage) et/ou thermique
	Gestion des parasites	Usage de pesticides (insecticide, fongicide, etc.)	Méthode de biocontrôle (insectes, hormones, etc.)

Source : les auteurs.

3. Sélection, collecte et analyse des données

Trois sources de données ont été employées pour réaliser l'étude empirique qualitative : une collecte de données primaires auprès d'acteurs du paysage, la participation à des conférences et l'étude d'articles de presse professionnelle.

La collecte de données primaires a consisté en une série d'entretiens qualitatifs semi-ouverts auprès de 26 acteurs du champ – notés E1 à E26 (voir *annexes 1 et 2*). Ces entretiens ont été réalisés principalement auprès d'acteurs de terrain qui mettent en œuvre les pratiques (conducteurs de travaux, entrepreneurs, responsables des espaces verts, directeurs d'agences, etc.). D'autres acteurs du champ organisationnel ont été interrogés dans la perspective d'une triangulation de données : fournisseurs, chargés d'études, représentants syndicaux, professionnels de la formation, start-up, etc.

La deuxième source de données est constituée par des conférences auxquelles nous avons participé, et qui se sont tenues dans le cadre de salons professionnels entre 2014 et 2017 – notées C1 à C8 dans la suite de notre étude (voir *annexe 3*). Toutes les conférences étaient organisées par des représentants du champ organisationnel comme les instituts techniques Plante & Cité et Astredhor ainsi que le syndicat professionnel UNEP. La participation à ces conférences permettait de compléter la vision des acteurs de terrain obtenue grâce aux entretiens. Elles fournissaient des informations relatives à la recherche et aux innovations et donnaient une vision d'ensemble des changements. Outre leur contenu, ces conférences permettaient d'avoir des échanges informels avec les acteurs du champ organisationnel, voire d'identifier des acteurs pouvant faire l'objet d'entretiens par la suite.

Enfin, nous avons procédé à une analyse documentaire de neuf revues professionnelles publiées entre 2007 et 2020 par et à destination des divers acteurs du champ : *Techni.cité* et *Journal des communes*

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

durables pour les collectivités territoriales ; *Phytoma* et *Lien horticole* pour les producteurs et fournisseurs d'agrofournitures ; *Paysage Actualités* et *Horticulture et paysage* pour les architectes ; finalement, *Matériel et Paysage*, *En vert et avec vous* et *Profession Paysagiste* pour les entreprises de paysage. L'analyse de ces revues a permis de compléter la vision qu'ont les acteurs de terrain ainsi que celle des conférenciers. Les revues sont éditées par des groupes de presse appartenant à différents univers (agriculture, espaces verts, collectivités locales, construction, etc.). Ce large spectre permet de diversifier les points de vue quant aux TI menés et surtout quant à l'évolution de ces travaux dans le temps (plusieurs années de publication). Par ailleurs, tous les articles publiés fourmillent d'exemples de transition vers des pratiques alternatives et d'interviews d'acteurs du champ organisationnel.

Ces données collectées ont donné lieu à une analyse. Tous les entretiens ainsi que les conférences ont été enregistrés (environ 35 heures d'enregistrement), retranscrits, puis analysés. Ce corpus a fait l'objet d'un codage *a priori* destiné à repérer des unités d'analyse permettant d'identifier les acteurs du champ organisationnel et le TI effectué. Nous avons travaillé les données en identifiant des activités (verbe d'action), intentionnelles (termes de volonté, de souhait, d'engagement, etc.), jouant un rôle de création d'institutions. À chaque travail identifié dans les données brutes, nous avons cherché à lui rattacher l'acteur ou le groupe d'acteurs qui en est l'auteur. La récurrence d'apparition d'un acteur nous a ainsi permis d'évaluer si celui-ci est cohérent dans la durée, et s'il est central ou périphérique. La presse professionnelle a été envisagée comme un complément aux analyses menées à partir des autres sources permettant, en outre, une triangulation. La section suivante expose les résultats de ce travail d'analyse.

Les TI de création menés dans la filière du paysage

Les résultats s'articulent autour d'une frise chronologique que nous présentons dans un premier paragraphe.

1. Chronologie des TI

L'institutionnalisation de pratiques durables dans la filière paysage a pris environ 25 ans : du début des années 1990 jusqu'à la fin des années 2010. La *figure 2* reprend les grandes étapes de cette institutionnalisation : la production de connaissances par l'expérimentation et la recherche, la diffusion des pratiques, et finalement la réglementation, notamment par la promulgation d'une loi fournissant un cadre d'application des pratiques à tous les professionnels.

La première étape se concentre sur des travaux de nature cognitive dont la mission va être articulée autour de l'expérimentation de nouvelles pratiques, d'une analyse comparative de celles-ci et d'un début de théorisation autour du concept « zéro phyto ». La seconde étape va essentiellement consister à diffuser les pratiques, non seulement auprès des professionnels, mais aussi auprès des jeunes générations. Enfin, la dernière étape va consister à préparer la législation, ce qui correspond à des travaux de nature plutôt politique.

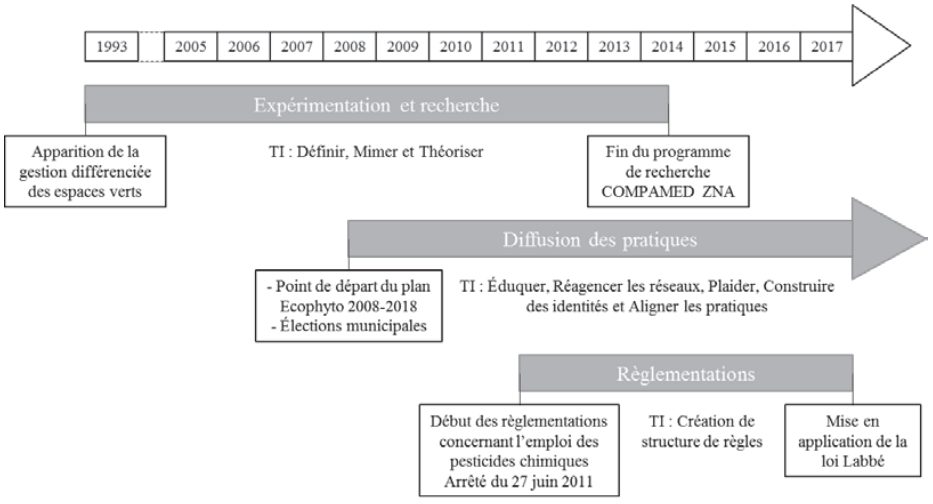
2. Expérimentation et recherche

Les premières expérimentations

Les premières expérimentations explicites vers des pratiques plus durables se déploient dans quelques villes pionnières dans les années 1993-94 à travers des pratiques dites de gestion différenciée. Celles-ci consistent à gérer les espaces en fonction des usages dans le but de réduire le recours à des pesticides chimiques dans des zones peu stratégiques et retrouver une biodiversité. Malgré les résultats prometteurs de ces expérimentations, ces pratiques restent l'apanage de collectivités engagées dans

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Figure 2. **Répartition dans le temps des différents TI**



Source : les auteurs.

la biodiversité. Les pratiques s'y référant se développent ainsi lentement sur le territoire :

« *La gestion différenciée, le développement durable, j'entends parler de ça depuis 1994, plus de 20 ans, mais ça a été très très long à en voir la pratique sur le terrain.* » (E19, entrepreneur)

L'arrêt total de l'usage d'intrants chimiques de manière non différenciée apparaît en 2001 dans la ville de Rennes. La ville édite à cet égard un guide intitulé : *Adaptation de l'entretien des espaces publics aux exigences de qualité des eaux*, dans lequel apparaît la notion de « zéro phyto », qui devient un concept central dans la théorisation de la nouvelle institution. Dans la continuité de cette expérience rennaise, plusieurs autres villes françaises se lancent dans un programme similaire : Versailles, Nantes et Lyon en 2005, puis Bordeaux en 2007. Toutes ces villes n'ont pas attendu la réglementation : elles se sont lancées dans des pratiques alternatives de manière volontaire et, tandis que de nouvelles pratiques n'étaient pas encore éprouvées, elles ont procédé par expérimentation :

« *Ce que j'ai pu remarquer, c'est qu'à la ville de Nantes, qui est quand même une collectivité qui travaille beaucoup sur l'innovation, ils avaient testé des nouvelles techniques d'entretien, ils avaient testé de nouvelles choses. […] La ville de Nantes était passée au zéro phyto, avant qu'il y ait toutes ces mesures législatives.* » (E12, ancien chargé d'études au sein du service d'espaces verts de la ville de Nantes)

Le mouvement étant encore naissant, les innovations ne sont pas encore éprouvées, les collectivités et les entreprises agissent par tâtonnement. Les innovations techniques sont souvent incrémentales et donnent lieu à des TI de mimétisme qui rendent l'innovation compréhensible et cognitivement accessible aux acteurs déjà en place. Par exemple, le sarcloir pousse-pousse (appelé également vélo-binette) qui permet de désherber les allées gravillonnées sans intrants chimiques, a été développé en 2009 dans un service d'espaces verts d'une petite commune bretonne :

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

« *Inspiré par l'ancestrale bineuse à betterave, Nicolas Delacotte a eu l'idée d'apparier une lame et un cadre de vélo pour remplacer la traditionnelle binette, efficace mais coûteuse en temps. Avec Arnaud Le Denmat, ils fabriquent leur premier prototype en 2009 et l'utilisent depuis.* » (Le lien Horticole, nov. 2014)

En entreprise, l'exemple de cet entrepreneur qui s'est lancé en 2007 dans l'écopastoralisme et en a fait sa spécialité, fait figure de pionnier dans la filière :

« *À un moment, on a été appelé, au travers de la gestion différenciée, à entretenir un site classé Natura 2000, avec des animaux […], donc ce qui fait qu'on a été amené rapidement à mettre en place des animaux pour la gestion de ce parc. On a travaillé pendant un an pour faire toute une recherche sur les raisons qui menaient à entretenir avec les animaux, ensuite, adapter les animaux au travail qu'on leur demandait, et puis donc ça s'est mis en place au bout d'une année.* » (E9, entrepreneur)

Les exemples de nouvelles pratiques issues de collectivités et d'entrepreneurs innovants sont divers mais font encore figure de pionniers. À ce stade, les nouvelles pratiques ne sont pas encore institutionnalisées. C'est à partir de 2007, à la suite du premier Grenelle de l'environnement, qu'un travail de définition des pratiques va réellement s'engager avec un développement des études et de la recherche.

Les études et recherches

Dès 2007, la filière paysage se voit bousculée par des changements de pratiques tout autant rapides que majeurs. Le Grenelle de l'environnement donne un signal fort aux acteurs de la filière, amplifié par les élections municipales de 2008 qui font la promotion du « zéro phyto ». Mais la mise en place de ce concept nécessite l'emploi de méthodes alternatives aux produits chimiques mal connues. C'est dans cette perspective que sont créées de nouvelles organisations et que sont montés des programmes de recherche et d'études ayant pour objectif de tester ces pratiques émergentes.

Un centre technique, Plante & Cité, est notamment créé en 2006 par le ministère de l'Agriculture et l'UNEP. Ce centre a pour mission d'organiser des programmes d'études et d'expérimentation sur des sujets répondant aux attentes des gestionnaires d'espaces verts. Il a également pour mission « *d'animer ces expérimentations avec d'autres acteurs de la filière ainsi que d'assurer une veille technique, un transfert et une mutualisation de connaissances scientifiques et techniques vers les collectivités territoriales et les entreprises adhérentes* »[2]. L'une de ses actions principales est le programme de recherches et de COMPAraisons des MEthodes alternatives au désherbage chimique dans les Zones non agricoles (COMPAMED ZNA). Ce programme de recherche a été mené entre 2008 et 2014 en réponse au plan Ecophyto 2018 établi lors du Grenelle de l'environnement et a été financé, entre autres, par Val'hor, l'Ademe, et l'UPJ. Il s'agit alors de repérer, comparer et mesurer l'efficacité environnementale et économique des pratiques de désherbage alternatives. D'autres programmes sont menés chaque année par Plante & Cité et Val'hor pour augmenter le stock de connaissances en matière de gestion durable des espaces verts. De nombreux acteurs prennent part à ces programmes, à l'image de la ville de Bordeaux au sujet de la gestion raisonnée de l'arrosage en espaces verts, du Conseil régional des Pays de la Loire à propos de la gestion écologique des plantes envahissantes, ou encore l'École Nationale

2. https://www.plante-et-cite.fr/ (consulté le 9 mai 2020).

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Supérieure de Paysage concernant l'acceptation de la flore spontanée en ville.

À ce stade de l'institutionnalisation, les acteurs du paysage n'imposent pas de nouvelles pratiques mais commencent à fournir aux acteurs des éléments de comparaison entre pratiques permettant de choisir celles qui sont les plus adaptées à leurs besoins.

3. La diffusion des pratiques et des connaissances

Une fois les connaissances produites grâce aux études et recherches, il s'agit de les diffuser aux acteurs de terrain dans les entreprises de paysage et les collectivités territoriales. Mais une autre cible fait également l'objet de cette diffusion de connaissances : les écoles. Il s'agit, en effet, non seulement de permettre aux professionnels de s'approprier les nouvelles pratiques mais aussi de les enseigner aux nouvelles générations qui auront à les appliquer dans le futur. Parallèlement à ce travail de diffusion, les acteurs travaillent à renforcer l'identité de la nouvelle institution : il s'agit de donner de la cohérence et du sens à des pratiques dont les effets commencent à être perceptibles.

La diffusion auprès des professionnels

Les études et recherches menées par Plante & Cité font l'objet d'une diffusion à tous les acteurs de la filière du paysage. Par exemple, le programme COMPAMED ZNA aboutit à la création d'un site internet qui présente le programme, ses résultats, des fiches de synthèse et surtout des scénarii d'utilisation. Un paysagiste ou une collectivité peut ainsi mesurer le coût de ses propres pratiques ainsi que son bilan environnemental, et le comparer à des scenarii-types élaborés à partir des études menées par l'institut. D'autres acteurs œuvrent également à la diffusion des bonnes pratiques, à l'image de l'UNEP qui a notamment édité un guide des techniques alternatives en 2016 afin d'aider les professionnels à s'approprier les nouvelles pratiques.

Mais la diffusion ne s'arrête pas à la mise à disposition des résultats des études menées et tout un travail d'accompagnement et de réseautage se développe en vue de la diffusion de ces pratiques. Plante & Cité organise notamment des journées de formations pratiques, les « journées techniques », dont la mise en pratique des méthodes alternatives apparaît comme un sujet récurrent. Ces journées techniques sont l'occasion de diffuser les connaissances, de présenter les bonnes pratiques et de renforcer le maillage entre acteurs. L'UNEP organise aussi des congrès, formations, visites d'entreprises et salons professionnels. Cela permet aux acteurs de mieux connaître les nouvelles pratiques mais aussi de se les approprier et de réseauter. Ce travail de mise en réseau est essentiel car il permet de construire des communautés de pratiques qui vont être sources d'apprentissages entre pairs et qui vont venir compléter les formations plus institutionnelles portées par les écoles, l'UNEP ou Plante & Cité.

Le travail de Plante & Cité et de l'UNEP est central dans l'institutionnalisation des nouvelles pratiques. Outre leur diffusion, ces organisations jouent un rôle d'intermédiation entre les pairs ; elles aident au maintien de la solidarité entre eux malgré les résistances qui peuvent encore subsister pour changer les pratiques. En somme, elles jouent un rôle essentiel pour diffuser ce qui n'était au départ que des initiatives localisées issues d'acteurs pionniers et engagés. Cet ingénieur travaux, manager d'une équipe d'ouvriers en entreprise de paysage, montre à quel point l'échange entre pairs est central dans la diffusion des pratiques sur le terrain :

« *Pour faire comprendre aux mecs que [les pratiques alternatives] marchent, il faut les emmener voir un salon, les déplacer sur des réunions et compagnie. Ils*

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

se rendent compte, quand ils voient des concurrents, "ha vous faites comme ça, nous on fait comme ça, et bah en fait si vous faites comme ça et nous aussi, on sait que c'est bien". » (E22, ingénieur travaux)

Plante & Cité et l'UNEP agissent également pour que les entrepreneurs, concepteurs et collectivités s'approprient les nouvelles pratiques et les mettent en œuvre. Leur travail vise également les nouvelles générations de professionnels, c'est-à-dire ceux qui auront à mettre en œuvre les nouvelles pratiques dans les années à venir.

L'éducation des jeunes professionnels

Les connaissances produites, scientifiques et techniques, visent à impacter les pratiques de terrain ; c'est pourquoi elles sont diffusées, comme nous l'avons vu, auprès de professionnels de terrain en activité, mais elles le sont également à destination de publics étudiants. Les programmes des lycées techniques et écoles spécialisées évoluent très distinctement, introduisant les compétences nécessaires à une bonne utilisation des pratiques alternatives. Par exemple, après 20 ans sans avoir été retouché, le référentiel du Brevet de technicien supérieur agricole « Aménagements paysagers » a évolué par arrêté en 2013, faisant la part belle au développement durable :

« *Aujourd'hui, au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, la prise en compte du développement durable est devenue un enjeu majeur pour cette filière.* » (voir référentiel officiel)

L'école joue ainsi un rôle dans l'acquisition des connaissances liées aux nouvelles pratiques et dans la sensibilisation des futurs professionnels, lesquels diffusent ces connaissances en entreprise via l'apprentissage ou à l'embauche à l'issue de leur cursus de formation, comme en témoigne cet entrepreneur accueillant de nombreux jeunes en apprentissage au sein de son entreprise :

« *Si on forme les jeunes dès l'école à aller au-delà de ce qu'on apprend tous les jours, quand ils arrivent dans nos entreprises, la réflexion de ce qu'ils peuvent nous apporter est complètement différente.* » (E9, entrepreneur)

Un lien fort existe entre le monde de la formation et du terrain puisqu'un salarié sur dix est un apprenti dans les entreprises de paysage[3]. Aussi, l'UNEP est à l'origine de la création d'une école d'ingénieur spécialisée dans l'aménagement paysager au sein de l'Institut supérieur d'agriculture et participe à la construction et à l'évolution des programmes qui y sont proposés.

La création d'une identité nouvelle autour de la biodiversité

À mesure que les pratiques s'institutionnalisent, l'identité du champ se façonne grâce à la théorisation. Si, au départ du processus d'institutionnalisation, le « zéro phyto » était le concept qui servait de socle commun aux acteurs pionniers, la théorisation évolue progressivement vers la biodiversité. Les entrepreneurs du paysage se définissent de plus en plus comme des acteurs de l'écologie :

« *Il y a 30 ans, on a fait du jardin pour faire du décor, aujourd'hui on fait du jardin pour créer de la biodiversité et recréer des biotopes. Je pense que la visée du jardin n'est plus du tout la même.* » (E9, entrepreneur, propos recueilli en 2016)

L'UNEP aide, grâce à un travail adéquat, à la construction de cette identité en s'engageant activement dans le sens du changement. Les principaux titres de la presse professionnelle relaient et diffusent cette nouvelle identité du champ en multipliant les articles sur la gestion écologique

3. Chiffres clés des entreprises du paysage 2019, UNEP https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/content/uploads/2019/12/unepcc18-bd.pdf (consulté le 9 mai 2020).

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

des espaces verts, les partages de méthodes alternatives, etc., qui semblent peu à peu communs et font partie intégrante de l'identité collective du champ. Par exemple, depuis 2014, l'UNEP édite son propre magazine gratuit, *En Vert et avec vous*. Cette documentation contribue à la mise en valeur d'entreprises et de collectivités territoriales qui s'érigent en modèle en matière de gestion durable des espaces verts, inspirant les entreprises de paysage et les confortant dans les actions à mener pour s'approprier cette nouvelle identité. Les pionniers apparaissent alors comme des modèles qui inspirent les autres acteurs de la filière et les motivent à expérimenter à leur tour, à reproduire ce qui a été expérimenté, à le réadapter, etc. La sollicitation d'élus ayant mis en place de nouvelles pratiques dans leur commune est également utilisée pour théoriser et renforcer l'identité de l'institution. La présentation de leurs changements de pratiques par les élus des communes de Courdimanche et de Versailles au salon des maires est un exemple de travail allant en ce sens (conférence C1).

La théorisation, le renforcement de l'identité et la diffusion des pratiques apparaissent comme fortement liés. La filière du paysage ne semble pas chercher à plaider la biodiversité auprès du grand public. Il s'agit davantage de renforcer la cohésion entre les acteurs de l'institution et de faire en sorte que les nouvelles pratiques s'imposent.

4. L'entrée en vigueur de la réglementation

Dès 2011, à mesure que les pratiques se diffusent, des réglementations se développent afin d'apporter un cadre à ces adoptions. L'arrêté du 27 juin 2011 précise les modalités de restriction d'usage des pesticides chimiques, celui du 20 octobre 2011 décrit les conditions de délivrance des certificats individuels pour la commercialisation et l'application de ces mêmes substances, etc. Mais c'est bien la loi Labbé, décidée en 2013, qui marque la fin du processus de création institutionnelle. Cette loi est d'idéologie résolument écologiste : Joël Labbé, le sénateur éponyme à l'origine de cette loi appartient en effet au parti Europe Écologie Les Verts (EELV). Cette loi a reposé en particulier sur une consultation citoyenne sur le site « Parlement-et-Citoyens.fr » qui a fait l'objet de plus de 3 000 contributions.

La loi Labbé interdit, dans un premier temps, l'emploi de substances chimiques dans les espaces ouverts au public. Initialement rédigée pour permettre une mise en application totale le 1er janvier 2020, la loi a été revue sous l'impulsion de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, afin d'accélérer sa mise en application au 1er janvier 2017, quelques mois seulement avant les élections présidentielles de 2017. La loi encadre également la commercialisation des pesticides chimiques et en interdit strictement l'usage par les personnes non professionnelles. La loi Labbé marque la fin du processus d'institutionnalisation, même si les débats continuent au sein de la profession et qu'un ancrage des nouvelles pratiques nécessite du temps. Cette loi est un événement majeur dans le processus d'institutionnalisation et sert de marqueur pour de nombreux professionnels.

Analyse des résultats

Le processus de création institutionnelle observé dans la filière du paysage est dans la lignée de la littérature existante, mais apporte des précisions quant à l'enchaînement et l'importance des travaux, ainsi que sur un aspect participatif émergent.

1. L'enchaînement des TI

L'étude de la filière du paysage conforte la typologie de Lawrence et Suddaby (2006) ainsi que les résultats de certaines

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

recherches s'y référant dans le domaine agricole. Une large panoplie de travaux s'y retrouve, allant de l'identification et de la définition de pratiques en début de processus à des actions de plaidoirie aboutissant à une légiférération en fin de processus. Entre les deux, la nécessité de créer une identité commune aux acteurs et d'aligner les pratiques apparaît de façon évidente.

L'étude de la filière paysage suggère, en revanche, quelques pistes nouvelles concernant l'enchaînement des travaux. Si la réduction de l'utilisation des pesticides est défendue depuis longtemps par certains groupes de pression environnementaux, les premiers travaux de « pré-légiférération » semblent avoir été menés à la suite du Grenelle de l'environnement, alors même que des pratiques alternatives existaient déjà. Ce sont donc les pratiques alternatives, les expérimentations de quelques entrepreneurs et intrapreneurs innovants au sein de collectivités publiques qui contribuent à la légiférération. Si cet enchaînement apparaît dans certaines recherches, il faut rappeler que certains travaux fondateurs du courant néo-institutionnel insistent sur l'importance des secousses notamment réglementaires pour lancer le processus d'institutionnalisation. Dans notre cas, ce sont bien des entrepreneurs institutionnels qui agissent en premier dans un contexte propice au changement, ce qui va dans le sens des conclusions de Lanciano et Saleilles (2011) par exemple.

Notre étude met l'accent sur deux travaux fondamentaux dans la création de l'institution : la formation et la recherche, peu évoqués dans la littérature sur le TI. Dans le domaine agricole, seuls Musson et Rousselière (2016) évoquent ce sujet en montrant l'intérêt que peut avoir une chaire pour théoriser et diffuser les bonnes pratiques auprès des jeunes et des collaborateurs d'entreprises engagés dans un changement institutionnel. Lanciano et Saleilles (2011) évoquent la formation pour diffuser les bonnes pratiques entre AMAP, mais la création de connaissances entourant ce processus de formation n'est pas vraiment évoquée – ou du moins, les liens entre formation et recherche ne sont pas évidents. L'étude de la filière du paysage suggère que la formation et la recherche jouent un rôle important et complémentaire dans la création d'une institution. La recherche va permettre d'informer les entrepreneurs – il s'agit d'une manière non directive de définir les pratiques, afin de les aider à choisir les pratiques les plus performantes et les mieux adaptées. Nous pouvons prolonger le travail de Musson et Rousselière (2016) à propos de l'Agriculture écologiquement intensive (AEI), en signalant que des recherches plus fondamentales permettent de renforcer la théorisation. Par exemple, notre recherche, en faisant connaître le changement qui s'est instauré dans la filière du paysage, peut avoir une portée transformative et ainsi être considérée comme un travail de nature institutionnelle. La recherche permet également la transmission des savoirs : c'est à partir des résultats des recherches que se préparent la formation et l'accompagnement des professionnels. Dans le cas de la filière du paysage, les études comparatives servent de support à l'appropriation des nouvelles pratiques, que la formation et l'accompagnement complètent. La recherche peut également être utilisée pour former les plus jeunes pratiquement, mais également théoriquement afin d'ancrer durablement la nouvelle institution.

2. L'émergence d'un travail participatif

Le caractère non directif de la définition des pratiques (caractérisé par la mise à disposition d'études comparatives à des fins d'aide à la décision) se retrouve de façon encore plus nette dans le travail de plaidoirie. En effet, le processus de légiférération ayant abouti à la loi Labbé s'est appuyé sur des lanceurs d'alerte ainsi que sur plus de

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

3 000 contributions sur le site « Parlement-et-Citoyens.fr ». Le travail de plaidoirie a donc reposé en partie sur la participation des citoyens, ce qui semble assez singulier par rapport aux travaux institutionnels rapportés dans la littérature.

Lawrence et Suddaby (2006), dont le travail repose sur une analyse de la littérature antérieure à 2006, conservent une vision assez descendante des TI. Or la participation citoyenne aux projets de société et territoriaux s'est fortement développée depuis cette date : de nombreux projets sollicitent la foule pour obtenir des avis ou des financements (*crowdfunding*, *crowdsourcing*, par exemple). Cela révèle qu'un TI peut prendre la forme d'une sollicitation de la foule. Par exemple, utiliser des lanceurs d'alertes pour promouvoir une nouvelle institution peut être considéré comme un TI. Se baser sur des pétitions déposées sur des plateformes comme « change.org » peut aussi être assimilé à un TI. Notre étude montre ainsi qu'il conviendrait d'approfondir ces formes de travaux participatifs pour créer des institutions, voire pour les maintenir et les déstabiliser.

3. Limites et prolongements de la recherche

Méthodologiquement, nous avons procédé à l'analyse d'interviews d'acteurs de la filière du paysage et de données secondaires *via* la participation à des conférences et l'étude de la presse professionnelle en nous concentrant sur la seule création institutionnelle. Cette approche ne tient ainsi pas compte de tous les jeux d'acteurs qui ont interféré dans le changement. Se centrer sur les créateurs d'une institution nous paraît donc une limite qu'il convient de prendre en compte dans des recherches futures : même au stade de la création, la vision de ceux qui défendent le *statu quo* peut être prise en compte car celle-ci agit sur les modes opératoires des initiateurs de la nouvelle institution.

Les particularités de la filière du paysage relativisent la transférabilité de nos résultats à d'autres filières agricoles. La filière paysage est une filière agricole à visée ornementale et non alimentaire. Si l'utilisation de pesticides pour l'entretien des jardins semble impacter la biodiversité et la santé humaine à un niveau localisé (risques pour l'applicateur, intoxication de la faune locale et des usagers, etc.), la production de biens alimentaires est encore plus sujette à des débats, la présence de pesticides sur les denrées animant des prises de position d'autant plus violentes. Ces enjeux sont tels que les TI de maintien et de déstabilisation sont démultipliés dans les filières alimentaires, avec des effets pouvant contraster avec ceux observés dans la filière du paysage. Ainsi, les travaux institutionnels menés dans la filière du paysage ne présagent pas des résultats similaires dans d'autres filières agricoles.

*

* *

La filière du paysage présente une facette du changement agroécologique qui traverse le monde agricole. Elle fournit également une illustration des TI menés par des acteurs pour créer une nouvelle institution. L'étude de cette filière montre que les acteurs du changement agroécologique peuvent mobiliser différents travaux à différents niveaux : l'accompagnement des acteurs, l'agencement des réseaux et le travail politique. Un travail de création institutionnelle passe ainsi nécessairement par différentes périodes et mobilise divers types d'acteurs. L'enseignement et la recherche ne doivent pas être négligés dans ce processus, de même que la mobilisation de la foule. À l'heure de la démocratie directe et de la participation des citoyens à la décision publique, un TI ouvert et non directif apparaît plus que jamais comme une voie à étudier pour les chercheurs. ■

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ben Slimane K. (2012). Retourner sa veste, toujours du bon côté : travail institutionnel discursif dans le déploiement de la télévision numérique terrestre en France. *M@n@gement*, vol. 15, n° 2, pp. 146-179.

Binz C., Harris-Lovett S., Kiparsky M., Sedlak D. L., Truffer B. (2016). The thorny road to technology legitimation – Institutional work for potable water reuse in California. *Technological Forecasting and Social Change*, n° 103, pp. 249-263.

Brulé E., Audebrand L. K. (2009). Changement institutionnel et stratégies discursives. Le cas des OGM en France (1996-2007). *Revue française de gestion*, n°194, pp. 83-104.

Cloutier C., Denis J.-L., Langley A., Lamothe L., (2015). Agency at the managerial interface: Public sector reform as institutional work. *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 26, n° 2, pp. 259-276.

DiMaggio P. (1988). Interest and agency in institutional theory. *In* Zucker L., *Institutional patterns and organizations: culture and environment*, Ballinger Publishing Co/harper & Row Publishers, Inc., pp. 3-21.

François B., Lagroye J., Sawicki F. (2002). *Sociologie politique*. Paris, Presses de Sciences Po/Amphi-Dalloz, n° 6, 453 p.

Greenwood R., Suddaby R. (2006). Institutional entrepreneurship in mature fields: The big five accounting firms. *Academy of Management Journal*, vol. 49, n° 1, pp. 27-48.

Lanciano E., Saleilles S. (2011). Le travail institutionnel du mouvement des Amap. *Revue française de gestion*, n° 8, pp. 155-172.

Lawrence T. B. Suddaby R. (2006). *Institutions and institutional work. Handbook of organization studies*. London, Sage, Ed. Stewart R. Clegg, Cynthia Hardy, Walter R. Nord, pp. 215-254.

Lawrence T. B., Suddaby R. Leca B. (2009). Introduction: *Theorizing and studying institutional work*. Institutional work: Actors and agency in institutional studies of organizations, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-27.

Lok J., De Rond M. (2013). On the plasticity of institutions: Containing and restoring practice breakdowns at the Cambridge University Boat Club. *Academy of Management Journal*, vol. 56, n° 1, pp. 185-207.

Musson A., Rousselière D. (2016). De quoi l'agriculture écologiquement intensive est-elle le nom ? Une analyse du changement institutionnel à travers l'approche discursive. *Économie rurale*, n° 356, pp. 9-29.

Ramasawmy B. (2014). *Intérêt du TI dans les dynamiques de filières agricoles : le cas de l'Île Maurice*. Doctoral dissertation, Montpellier, SupAgro.

Zietsma C., Lawrence T. B. (2010). Institutional work in the transformation of an organizational field: The interplay of boundary work and practice work. *Administrative Science Quarterly*, vol. 55, n° 2, pp. 189-221.

© Société française d?économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

ANNEXES

Annexe 1. Entretiens réalisés

Réf.	Durée des entretiens	Statut du répondant	Type de structure
E1	58′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E2	35′	Cadre commercial	Fournisseur de gazon synthétique auprès d'entreprises de paysage
E3	1h	Assistant de direction	Entreprise de paysage
E4	50′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E5	49′	Cadre commercial	Fournisseur de bois de jardin auprès d'entreprises de paysage (anciennement fournisseur en semences et intrants chimiques)
E6	59′	Directeur	Plante & Cité
E7	59′	Chargé d'études	Plante & Cité
E8	1h03′	Directeur	Centre de formation (anciennement architecte paysagiste)
E9	1h15′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E10	1h10′	Conducteur de travaux	Entreprise de paysage
E11	1h04′	Conducteur de travaux	Entreprise de paysage
E12	1h09′	Responsable des espaces verts	Service espace vert d'un complexe hôtelier (anciennement chargé d'études en services espaces verts de collectivités publiques)
E13	50′	Chargé d'études	Entreprise de paysage
E14	1h07′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E15	54′	Conducteur de travaux	Entreprise de paysage
E16	45′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E17	41′	Chargé d'études	UNEP
E18	45′	Responsable d'exploitation	Entreprise de paysage
E19	1h06′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E20	56′	Directeur associé	Fournisseur de système connecté (start-up)
E21	35′	Directeur associé	Fournisseur de système connecté (start-up)
E22	58′	Ingénieur travaux	Entreprise de paysage
E23	29′	Chargé d'études	UNEP
E24	1h′	Directeur général retraité / Secrétaire général	Entreprise de paysage / Val'hor
E25	44′	Entrepreneur	Entreprise de paysage
E26	44′	Directeur d'agence	Entreprise de paysage

Source : les auteurs.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)

Annexe 2. Guide d'entretien

Le métier
– Comment décririez-vous votre métier ? Qu'est-ce que le métier de paysagiste ? – Qu'est-ce qu'être entrepreneur paysagiste aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a changé depuis X années que vous connaissez le secteur ? – Qu'est-ce qui vous distingue des autres corps de métier ? – Qui vous a transmis les gestes du métier ?
Le secteur
– Subissez-vous une forte concurrence ? De qui ? – Suivez-vous l'actualité de la profession ? Par quel biais ? – Quel rôle joue la presse professionnelle dans votre activité ? – Êtes-vous en lien avec d'autres entrepreneurs paysagistes ? – Que vous apporte l'UNEP ?
Les pratiques durables
– Utilisez-vous des produits phytosanitaires ? – Comment êtes-vous renseigné en matière de législation sur l'utilisation des pesticides ? Dans quelle mesure vous sentez-vous concerné par cela ? – Comment percevez-vous la loi Labbé, dite zéro phyto ? Qu'en pensez-vous ? – Qu'avez-vous dû changer dans votre travail ? Dans l'entreprise ? Sur le chantier ? – Parvenez-vous à la respecter aujourd'hui ? – Que mettez-vous en place pour la respecter ? – Comment ces changements sont-ils perçus par les ouvriers de terrain ? – Pensez-vous être capable aujourd'hui de vous passer de glyphosate ?

Source : les auteurs.

Annexe 3. Liste des conférences

Réf.	Intitulé de la conférence	Organisateur, date et lieu
C1	Innover dans la gestion des espaces publics sans pesticides	Plante & Cité, 26/11/2014 à Paris
C2	Développer les collaborations entre écologues et acteurs du paysage	UNEP, 01/12/2015 à Lyon
C3	Une innovation : la mise au point d'un diagnostic de la valeur écologique des espaces verts urbains	UNEP, 02/12/2015 à Lyon
C4	Jassur, jardins associatifs urbains et villes durables : pratiques, fonctions et risques	Astredhor, 20/01/2016 à Paris
C5	Un permis pour une végétalisation citoyenne de l'espace public à Paris	Astredhor, 20/01/2016 à Paris
C6	Valorisation de la biodiversité : une formation technique et commerciale pensée pour les paysagistes	UNEP, 05/12/2017 à Lyon
C7	Principaux ravageurs : comment lutter ?	UNEP, 06/12/2017 à Lyon
C8	L'agriculture urbaine : quelles perspectives pour la filière ?	UNEP, 07/12/2017 à Lyon

Source : les auteurs.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 13/10/2020 sur www.cairn.info via ISARA (IP: 193.55.245.253)